

CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	12
VOTANTS :	15
POUVOIRS :	3

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25/03/2025**

Date de convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent, SCHLEGEL Régis, SORRENTINO Claudia, KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET Sylviane, BODO Bénédicte,

Absents représentés/excusés :
NACHI Lahcène, procuration à MULLER Laurent
MEYER Laure, procuration à LETT Martine
SCHMITT Jean-François, procuration à SORRENTINO Claudia

Absents non excusés :

Secrétaire de séance (art L 2121-15 CGCT) : SORRENTINO Claudia

ORDRE DU JOUR

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 28/01/2025

Finances publiques

3. Approbation du CFU 2024 – budget principal
4. Approbation du CFU 2024 - budget lotissement l'orée du bois
5. Affectation de résultat budget principal

Domaine et Patrimoine

6. Forêt communale – validation travaux et prix de vente du bois

Autres domaines de compétence

7. Eau - présentation du rapport annuel 2023
8. Assainissement – présentation du rapport annuel 2023

Divers et communication

9. Décisions prises par délégation
10. Divers et communication

M. le Maire démarre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

- NACHI Lahcène, procuration à MULLER Laurent
- MEYER Laure, procuration à LETT Martine
- SCHMITT Jean-François, procuration à SORRENTINO Claudia

Le quorum, avec 12 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. Le Maire retire le point « Forêt communale – validation travaux et prix de vente du bois ». L'ONF a été sollicité pour des compléments d'informations. Le point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance,

Le conseil municipal désigne Claudia SORRENTINO, secrétaire de séance.

2. DCM2025008 - Approbation du compte rendu de la séance 28/01/2025 (5.2)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2025

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- adopte le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2025

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Finances publiques

3. DCM2025009 - Approbation du CFU 2024 – budget principal (7.1)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Zetting ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Sous la présidence de Monsieur LE BORGNE Gilles, désigné par l'assemblée, conformément à l'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, **à l'unanimité**

Hors la présence de Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune comme suit :

Budget principal- détermination du résultat cumulé de l'exercice N			Investissement En Euros	Fonctionnement En Euros	Total cumulé En Euros
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 303 966.14	641 339.00	1 945 305.14
	Recettes réalisées	B	164 054.18	620 124.88	784 179.06
	Restes à réaliser	C	67 937.40	0.00	67 937.40
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 214 858.65	1 025 860.46	2 240 719.11
	Dépenses réalisées	E	337 155.63	557 168.71	894 324.34
	Restes à réaliser	F	137 176.56	0.00	137 176.56
Différences entres titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G= B-E	-173 101.45	62 956.17	-110 145.28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs de l'exercice (+/-)	H	- 89 107.49	384 521.46	295 413.97
Solde (investissement) ou résultat	Excédent / Déficit	G+H	-262 208.94	447 477.63	185 268.69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	- 69 239.16	0.00	- 62 239.16
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+H+I	-331 448.10	447 477.63	116 029.53

- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

4. DCM2025010 - Approbation du CFU 2024 - budget lotissement l'orée du bois (7.1)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 - budget annexe lotissement l'orée du bois - de la commune de Zetting ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Sous la présidence de Monsieur LE BORGNE Gilles, désigné par l'assemblée, conformément à l'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Hors la présence de Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 (budget annexe du lotissement l'orée du bois) de la commune comme suit :

Budget annexe lotissement l'orée du bois- détermination du résultat cumulé de l'exercice N			Investissement En Euros	Fonctionnement En Euros	Total cumulé En Euros
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	299 488.23	273 160.39	572 648.72
	Recettes réalisées	B	120 875.39	81 932.55	202 807.94
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	197 685.39	277 167.46	474 852.85
	Dépenses réalisées	E	81 932.55	123 042.00	204 974.55
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entres titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G= B-E	38 942.84	- 41 109.45	- 2 166.61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs de l'exercice (+/-)	H	- 101 802.94	4 007.07	- 97 795.87
Solde (investissement) ou résultat	Excédent / Déficit	G+H	- 62 860.10	- 37 102.38	- 99 962.48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+H+I	- 62 860.10	- 37 102.38	- 99 962.48

- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

5. DCM2025011 - Affectation de résultat budget principal

Sur le rapport du maire,

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2024

- Constate que le compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 447 477.53 €
- Constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé de 262 208.94 €
- Constate que ce déficit d'investissement doit être modifié des restes à réaliser en dépenses 137 176.56 €) et des restes à réaliser en recettes (67 937.40 €) pour s'établir en définitif à un déficit d'investissement de 331 448.10 € (262 208.94 € + 69 239.16 €)

Le Conseil Municipal,

Après délibération, à l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+ 62 956.17
---	-------------

B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes, précédé du signe + ou - (déficit)	+	0.00
C) RESULTAT ANTERIEUR RÉPORTE – ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou – (déficit)	+	384 521.46
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+	447 477.63
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Déficit (besoin de financement)	-	262 208.94
Excédent (excédent de financement)	+	0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	69 239.16
Excédent de financement	+	0
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		331 448.10
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement..... (au minimum couverture du besoin de financement F)		331 448.10
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		116 029.53
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)		

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Domaine et patrimoine

6. Forêt communale – validation travaux et prix de vente du bois

Ce point a été retiré suite à une demande des conseillers pour un complément d'informations.

Autres domaines de compétence

7. DCM2025012 - Eau - présentation du rapport annuel 2023

Le Maire,

Vu l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 février 2024 approuvant le rapport a annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2023.

- Présente au conseil municipal le rapport en question.

8. DCM2025013 - Assainissement – présentation du rapport annuel 2023

Le Maire,

Vu l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 février 2024 approuvant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif de l'exercice 2023,

- Présente au conseil municipal le rapport en question.

Divers et communication

11. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2025004	Marchés publics- Réparation tondeuse stade municipal	ETS KLEIN Sarreguemines	1 674.17€	1.1
DEC2025005	Marchés publics- Remplacement alarme incendie école maternelle	ETS SIVIHE Léning	655.00 €	1.1
DEC2025006	Marchés publics- animation culturelle et scientifique dans les écoles	Les passeurs de curiosités PARIS	1 050 €	1.1
DEC2025009	Marchés publics – réalisation cheminement doux rue des mésanges	ETS WITTMAYER Siltzheim	12 288.95 €	1.1
DEC2025010	Marchés publics – Travaux assainissement raccordement école maternelle rue des mésanges	ETS WITTMAYER Siltzheim	10 027.90 €	1.1

➤ Exercice du droit de préemption urbain

N° DECISION	Objet	Surface M2	Localisation	Nomenclature ACTES
DEC2025008	Renonciation au droit de préemption – section 1, n°110- 330	1028	Village In den Kleingaerten	2.3

➤ Concessions funéraires

N° DECISION	Objet	Durée	Montant	Nomenclature ACTES
DEC2025007	Renouvellement Concession funéraire n° 26/1994 tombe simple	30 ans	138.00 €	3.2

10 Divers et communication

a) Déploiement fibre

M. le Maire indique qu'il est intervenu lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux pour évoquer les difficultés rencontrées pour le déploiement de la fibre. Il rappelle que les travaux sont stoppés pour une question de charges sur les poteaux ENEDIS ; ce qui nécessite la pose de poteaux supplémentaires dont l'emplacement pour certains posent problème.

Il a désormais un contact auprès du référent en la matière à la Préfecture de la Moselle et bénéficie également du soutien de M. WEITEN, Président du Conseil Départemental de la Moselle.

Tous les points ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21 h 15.

Le secrétaire de séance

Signé : Claudia SORRENTINO



Le Maire,

Bernard FOUILHAC-GARY



La présente séance comporte les délibérations n° 2025008 à 2025013 Et décisions par délégation n° DEC2025004 à DEC2025010

N° DCM/ DECISION	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2025008	Approbation du compte rendu de la séance du 28/01/2025	5.2
DCM2025009	Approbation du CFU 2024 – budget principal	7.1
DCM2025010	Approbation du CFU 2024 - budget lotissement l'orée du bois	7.1
DCM2025011	Affectation de résultat budget principal	7.1
DCM2025012	Eau - présentation du rapport annuel 2023	5.7
DCM2025013	Assainissement – présentation du rapport annuel 2023	5.7
DEC2025004	Marchés publics- Réparation tondeuse stade municipal	1.1
DEC2025005	Marchés publics- Remplacement alarme incendie école maternelle	1.1
DEC2025006	Marchés publics- animation culturelle et scientifique dans les écoles	2.3
DEC2025007	Renouvellement Concession funéraire n° 26/1994 tombe simple	3.2
DEC2025008	Renonciation au droit de préemption – section 1, n°110-330	1.1
DEC2025009	Marchés publics – réalisation cheminement doux rue des mésanges	1.1
DEC2025010	Marchés publics – Travaux assainissement raccordement école maternelle rue des mésanges	1.1